

## Conseil scientifique du CNRS des 22-23 novembre 2018

### Compte rendu des élus du conseil

La composition du conseil scientifique est disponible ici :

<http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=116>

#### Résumé

- Intervention d'Alain SCHUHL, Directeur général délégué à la science (DGDS)
- Présentation du rôle du Conseil scientifique et du secrétariat général du comité national (SGCN) par Marie-Claude LABASTIE
- Élections des président-e, secrétaire scientifique et membres du bureau (*votes du Conseil*)
- Discussion sur les modalités de fonctionnement du Conseil (*discussion du Conseil*)
- Présentation sur l'intégrité scientifique au CNRS par Rémi MOSSERI
- Intervention du PDG du CNRS (Antoine PETIT)
- Nomination de personnalités aux Conseils scientifiques d'Institut (*avis du Conseil*)
- Bilan de la campagne 2018 de recrutement des chercheurs (Christophe COUDROY, Pierre COURAL)
- Recrutement 2019 (Christophe COUDROY, Pierre COURAL) : Politique scientifique et répartition des moyens ; politique du CNRS en matière de priorités de recrutement ; répartition par discipline ou groupe de disciplines des emplois de chercheurs ouverts aux concours 2019 (*Avis du Conseil*)
- Répartition des moyens financiers et humains entre les instituts, les programmes interdisciplinaires et les services communs (*avis du conseil*)
- Budget 2019 (Christophe COUDROY et Christophe-Alexandre PAILLARD ; *point d'information*)
- Participation du CNRS aux IDEX et ISITE du PIA 2 (Virginie BONNAILLIE-NOEL ; *vote du conseil*)
- Adoption des recommandations (*vote du Conseil*)

**Prochain CS les 21-22 janvier 2019.**

#### Mise en place du nouveau conseil

##### Intervention d'Alain SCHUHL (DGDS)

Le CS doit donner son avis sur quelques points statutaires mais il souhaite également qu'il joue un rôle de conseil (voir aussi : [Bilan du fonctionnement du Conseil scientifique pendant le mandat 2014-2018](#), [brèves notes sur le séminaire du conseil scientifique des 19 et 20 avril 2018](#) et [Message de fin de mandat](#) du précédent CS) et s'empare de questions importantes. Il souligne en particulier les points suivants : 1) l'amélioration de la parité dans les carrières scientifiques, 2) comment aller vers les sciences ouvertes et les rendre compatibles avec l'évaluation des chercheur-e-s, 3) aide pour le contrat d'objectif, 4) apporter la culture du milieu scientifique vers les politiques et au niveau de la société, 5) la stratégie internationale du CNRS. En 2019 le CNRS fêtera ses 80 ans ; il y aura un évènement qui réunira les 1000 directeurs d'unités.

##### *Questions à AS:*

*Sur le point 4 : c'est notre rôle d'avoir un travail pédagogique pour expliquer la recherche aux politiques et à la société.*

*Plusieurs remarques sont faites sur la difficulté de se prononcer sur des dossiers lourds (e.g. IDEX et ISITE) en ayant les documents seulement quelques jours à l'avance (dans le meilleur des cas). Également demande est faite d'avoir un passage de témoin avec le précédent conseil (sera fait au prochain conseil de janvier) ; seules les recommandations du précédent conseil sont accessibles par tous en ligne sur le site du Comité National. Demande (encore plus critique pour les membres étrangers) d'avoir les dates des conseils très en avance.*

##### Présentation du rôle du Conseil scientifique et du secrétariat général du comité national (SGCN) par Marie-Claude Labastie.

Décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000652281>

Composition du conseil : 11 élus (3A1,2A2,2B1,2B2,2C), 11 nommés (dont 3 du monde économique), 8 personnalités étrangères ([http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/cs\\_acc.htm](http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/cs_acc.htm)). Un-e Président-e; un-e Secrétaire Scientifique et un bureau (max 5 membres) élus.

Missions : cohérence politique du centre, avis sur les grandes orientations stratégiques, avis sur le contrat pluriannuel d'objectifs, avis sur la répartition des moyens financiers et humains, avis sur les suppressions/créations d'unités, etc., avis sur les autorisations à concourir en DR pour contribution notable à la recherche, avis sur la désignation d'experts pour les jurys d'admissibilité, avis sur des nominations (membres nommés des CSI, jury d'admission aux concours DR), avis sur l'organisation du comité national (principes d'évaluation, création des sections des CID), avis sur les éméritats des DR. 3 réunions annuelles minimum (4 en moyenne). Tous les documents sont confidentiels.

##### Elections des président-e, secrétaire scientifique et bureau :

Président-e: Dorothee Berthomieu (INC) et Philippe Balcou (INP) sont candidats. Dorothee Berthomieu est élue au premier tour. (Vote : 19 pour DB, 2 pour PB, 1 Abstention)

Secrétaire scientifique: Anne-Magali Seydoux-Guillaume (INSU) est seule candidate et élue (Vote : 19 pour, 2 abstentions).

Membres du bureau : Chantal Abergel (INSB), Philippe Büttgen (INSHS), Stéphane Delalande (PSA-Monde économique), Ghislaine Gallenga (INSHS), et Pierre Yves Saillant (élu C) sont candidats et élus. Pierre Yves Saillant démissionnera à mi-mandat pour permettre à Marc Régny-Demery (élu C) de rejoindre le bureau pour la seconde partie du mandat.

##### Discussion sur les modalités de fonctionnement du Conseil (*discussion du Conseil*)

Le bureau travaillera en amont des réunions du CS pour en préparer l'ordre du jour en veillant à limiter le temps consacré aux points statutaires pour permettre un maximum de discussions sur la politique scientifique. Quelques sujets sont déjà

évoqués (non exhaustifs) tels que l'intégrité scientifique, la science participative, l'open access, la politique de site (en particulier en lien avec les évolutions récentes liées aux IDEX et ISITE)...

### Présentation sur l'intégrité scientifique au CNRS par Rémi MOSSERI

Contexte : Le CNRS a créé une Mission à l'Intégrité Scientifique (MIS), placée sous l'autorité du Président-Directeur général (mouvement général de nomination de référents intégrité scientifique-RIS-dans l'ensemble des opérateurs de recherche, regroupés au sein d'un réseau RESINT, consécutif au rapport rédigé par la « commission Corvol » en 2016). Ceci vise à mettre en œuvre cette fonction au sein du CNRS, en tenant compte de la taille, la large couverture disciplinaire et l'implantation nationale et internationale de l'établissement, en cohérence avec les pratiques nationales et internationales en matière de traitement des manquements à l'intégrité, et fait suite au rapport « Intégrité Scientifique au CNRS : Vers un dispositif pérenne de promotion des valeurs de l'intégrité scientifique au CNRS, et de traitement des allégations de manquement à l'intégrité », rédigé par le groupe de travail présidé par Olivier Le Gall et mis en place à la suite de la lettre de mission signée par le PDG du CNRS le 27 février 2018

([http://www2.cnrs.fr/sites/communiqu/fichier/1807vf\\_inte\\_769\\_grite\\_769\\_scientifique\\_au\\_cnrs.pdf](http://www2.cnrs.fr/sites/communiqu/fichier/1807vf_inte_769_grite_769_scientifique_au_cnrs.pdf)).

RM rappelle des principes importants: confidentialité, transparence, protection des personnes impliquées, présomption d'innocence, information des personnes mises en cause pour qu'elles puissent répondre, conflit d'intérêt (analyse rigoureuse des experts), accompagnement des personnes accusées à tort, suivi des actions correctives décidées par la direction du CNRS.

Le RIS est entouré d'un bureau de 4 chargés de mission scientifiques (large couverture thématique). Le RIS dispose d'une adresse email nominative et publique (mission et coordonnées facilement accessibles sur le site du CNRS). Toute personne peut déposer une allégation (sauf le RIS lui-même). Aucune allégation anonyme ne sera acceptée mais le RIS garanti la confidentialité, jusqu'à la direction du CNRS et même après la fin de la procédure. Le CNRS est concerné lorsqu'il a été au moment des faits l'employeur de la ou d'une des personnes mise-s en cause ou qui s'estime lésée. Toute personne qui dépose une allégation reçoit un accusé de réception l'avertissant qu'une procédure est engagée. Il s'agit d'abord de qualifier l'allégation et de voir si d'autres RIS sont concernées. La personne visée est rapidement informée. Suite à cette procédure initiale le RIS propose au PDG soit de conclure à un classement sans suite, soit de procéder à une ouverture d'enquête. S'il y a ouverture d'une enquête, le RIS s'occupera avec le bureau de la suite de la procédure, ou une commission ad hoc sera créée (décision par le PDG). Dans tous les cas un rapport est établi puis transmis avec un avis détaillé du RIS directement au PDG. Ce dernier sera seul décisionnaire d'une éventuelle sanction disciplinaire. Si une personne est accusée à tort, un courrier officiel attestant de cette conclusion lui sera envoyé et pourra être utilisé par la personne. Le RIS doit également faire un travail de prévention et sensibilisation (e.g. jeunes entrants, DU, sections du comité national...). Proposition de faire travailler les conseils scientifiques d'instituts sur les bonnes pratiques, différentes selon les disciplines.

#### Questions :

Q: Si l'allégation vient de l'extérieur sans que la personne (ou le groupe) qui fait l'allégation ne contacte RM?

R: Ne se saisira que des allégations qui lui sont faites directement (via l'adresse email connue). Cela peut être n'importe qui, pas uniquement interne au CNRS.

Q : que faire dans un cadre juridique (si quelqu'un souhaite un avocat) ?

R: problème pas encore résolu. S'il y a une plainte et une instruction en cours, alors il faut attendre de voir et ne pas se substituer à la justice.

Q: souvent les enquêtes concernant la mauvaise conduite scientifique mettent à jour d'autres types de mauvaise conduite (e.g. harcèlement) ; comment faire?

R: travailler avec d'autres référents (de plus en plus nombreux) sous forme de groupes. Les procédures sont concertées et compatibles.

Q: comment peut-on faire des choses en amont, en terme de prévention ? (par exemple pour les étudiants)

R: outils disponibles pour les RIS ; les écoles doctorales mettent déjà en œuvre des formations.

Rappel de la responsabilité collective : la course aux publications amène à des absurdités (e.g. DU qui cosignent tous les articles issus de son labo, liste de très nombreux auteurs dans certaines disciplines comme dans les missions spatiales, ou à l'IN2P3, etc). Le travail de RM ne vise pas à sanctionner ; c'est le PDG qui le fait et cette sanction pourra être publique (et non anonyme).

Remarque : RM a déjà reçu 17 cas (depuis août), et 6 sont en instruction (et ne concernent pas uniquement la biologie...beaucoup de plagiats).

### Intervention d'Antoine PETIT, PDG du CNRS

AP présente sa vision du CNRS aux membres du conseil (diaporama de mars 2018 présenté à de nombreuses reprises), qu'il décline en 6 priorités :

- (1) soutien à la recherche fondamentale au meilleur niveau mondial
- (2) promotion de la pluridisciplinarité
- (3) travailler davantage avec les acteurs industriels et économiques
- (4) accroître la présence de la recherche française au niveau international
- (5) renforcer les partenariats avec les universités autonomes
- (6) apporter une culture et une expertise scientifique

(1) AP insiste sur le fait que le CNRS doit faire de la recherche fondamentale et appliquée, conduire une recherche à risque et à haut impact. Il souligne que ce qui compte c'est d'être au meilleur niveau mondial (condition nécessaire, mais pas suffisante pour savoir l'impact). Il faut attirer les meilleurs talents, avoir une politique d'accueil (pas uniquement en termes de rémunération). Il y a quelques signaux "faibles" qui montrent qu'on va avoir des difficultés à attirer, voire garder, des talents.

Il dit ne pas avoir le budget pour recruter plus de 250 chercheurs en 2019. Sur le plan pluriannuel, environ 80 départs définitifs ne sont pas des départs à la retraite (donc non remplacés) ; le GVT n'est pas compensé par l'Etat, alors qu'il représente 25 M€ soit ~1% de la masse salariale. Les recrutements des années précédentes (300C/300IT) ont puisé sur le fonds de roulement et on sait qu'il manquera 70 M€ en 2021. Passage de 300 à 250 postes C en 2019. Il fait le choix de recruter des doctorants pour avoir une politique scientifique : 200 en 2019 et 100 en 2020.

(2) tout le monde est d'accord mais personne ne veut la mettre en place. Il faut favoriser une réflexion commune aux instituts sur de grands problèmes ; mettre en place des actions communes avec les autres organismes de recherche ; développer le nombre d'UMR avec double rattachement; créer des équipes pluridisciplinaires inter-UMR.

(3) le CNRS travaille avec beaucoup plus d'industriels qu'il ne le fait savoir ; créer des labos virtuels communs ; accompagner la dynamique start-up (cibler les jeunes) ; savoir mieux travailler avec les PME ; encourager les mobilités temporaires dans les 2 sens, promouvoir les doubles positions ; faire du mandataire unique la règle.

(4) Bercy nous reproche de ne pas chercher les financements plus fréquemment, notamment au niveau européen ; la recherche globale française soumet moins de dossiers que les autres pays alors même qu'on a le meilleur taux de réussite ; travailler avec l'ensemble de l'ESR français à une meilleure prise en compte de nos priorités au niveau de la Commission européenne ; encourager et accompagner les candidatures à l'ERC ; poursuivre des coopérations avec les meilleures institutions dans le monde en y associant les universités qui le souhaitent ; contribuer à une politique annuelle de Très Grandes Infrastructures de Recherche (le budget du CNRS a triplé en 10 ans ; avoir une vraie réflexion sur ce budget qui ne va pas ailleurs ; attention aux effets pluriannuels).

Questions/remarques du conseil :

Attention de ne pas pousser tout le monde vers l'innovation ; il faut aussi soutenir la recherche fondamentale.

Attention aux effets pervers des recherches sur projet (il n'existe pas de moyens de financer des projets sur des durées > 5 ans) et à la tendance à générer des visions individualistes au détriment d'un collectif (ce n'était pas la tradition française).

Meilleur accompagnement (administratif) des C pour les gros projets, type ERC (avant et pendant déroulement du projet) ; différences des fonctions supports selon les sites.

#### **Avis sur les propositions de nomination de personnalités aux Conseils scientifiques d'Institut**

*Les directeurs/trices d'instituts proposent au CS une liste de 12 noms classés parmi 24 proposés, dont au moins 2 étrangers. "Douze membres nommés par le président du Centre, après avis du Conseil scientifique du Centre, comprenant des personnalités étrangères. Pour ces dernières la moitié au moins devra exercer dans des pays de l'Union européenne autres que la France." [A noter que l'ensemble des listes proposées a bien respecté la parité. A noter également qu'aucun membre du CS n'avait compris que les noms étaient classés par ordre de priorité].*

Institut national des sciences biologiques – INSB (par Catherine JESSUS, directrice scientifique) :

Les membres élus étaient marqués par un fort déséquilibre thématique que la directrice a essayé de gommer avec les nommés. Elle a également essayé de rajeunir le conseil et a veillé à la parité.

Vote de la liste des nommés proposés par INSB à l'unanimité

Institut national de chimie – INC (par Claire-Marie PRADIER, directrice scientifique adjointe) :

A veillé aux équilibres géographique et disciplinaire.

Vote à l'unanimité de la liste des 12 premiers en remplaçant MOTHEWELL par ORTUNO pour respecter le nombre d'étrangers.

Institut national écologie et environnement – INEE (par Stéphanie THIEBAULT, directrice scientifique) :

Vote sur la liste des 12 premiers à l'unanimité.

Institut national de physique nucléaire et physique des particules – IN2P3 (par Reynald PAIN, directeur scientifique) :

Il y avait seulement 8 personnes dans les élus avec un déséquilibre thématique qui a donc été réajusté.

Vote à l'unanimité sur les 12 premiers noms

Institut national des sciences informatiques et de leurs interactions – INS2I (par Michel BIDOIT, directeur scientifique) :

A cherché à équilibrer les thématiques avec celles des élus.

Vote à l'unanimité sur la liste des 12 premiers noms.

Institut national des sciences humaines et sociales – INSHS (par Marie Gaille, directrice scientifique adjointe) :

Vote sur la liste des 12 premiers noms à l'unanimité.

Institut national des sciences de l'ingénierie et des systèmes – INSIS (par Jean-Yves MARZIN, directeur scientifique) :

Objectif : compenser le déséquilibre des thématiques chez les élus ; comme tous les membres sont nouveaux, projet d'inviter les anciens.

Vote sur la liste des 12 premiers noms à l'unanimité

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interaction – INSMI (par Pascal AUSCHER, directeur scientifique adjoint) :

Cet institut contient une seule section. Répartition très peu paritaire parmi les C et encore moins les EC. Effort de rééquilibrage dans la proposition, à la fois sur les thématiques et la parité.

Vote sur la liste des 12 premiers à l'unanimité.

Institut national des sciences de l'univers – INSU (par Nicolas ARNAUD, directeur scientifique) :

Spécificité de l'INSU avec les IR/TGIR (téléscopes, bateaux, obs). Choix des nommés justifié par une future prospective nationale : s'appuyer sur des personnes avec une très bonne vision transverse, des collègues internationaux et des personnes passées par le milieu industriel. Il a dû rééquilibrer thématiquement (manque de surface terrestre dans les élus). Respect de la parité. Certains membres du CS regrettent un certain vide géographique de gros labos (AURA, Ouest) et thématique (e.g. planéto/Mars) expliqué par des refus de personnes.

Vote de la liste des 12 premiers à l'unanimité.

Institut national de physique – INP (par Astrid LAMBRECHT, directrice scientifique) :

Présentation rapide de l'institut: 3000 chercheurs dont 1200 CNRS, 1600 IT (dont 1000 CNRS). 4 sections (2, 3, 4 et 5).

La répartition des élus n'était pas équilibrée thématiquement donc rééquilibrage et également équilibre géographique (Paris vs province) et paritaire.

Vote à l'unanimité sur la liste des 12 premiers.

### **Bilan de la campagne 2018 de recrutement des chercheurs par C. COUDROY et P. COURAL**

294 lauréats CRCN pour 293 postes ouverts, 251 lauréats DR2 (dont 3 ext) pour 252 postes ouverts, 2 lauréats DR1 (ext) pour 2 postes ouverts ; les 4 postes non pourvus sont reportés sur les listes complémentaires des autres concours.

L'âge moyen des lauréats est de 33,2 (CRCN) et 45,4 années (DR2) mais il existe de fortes disparités selon les instituts (e.g. INSHS : 48,7 et INSMI 40 ans en DR2 ; 36,2 à l'INEE et 29,6 INSMI en CRCN). A noter que si l'âge moyen des lauréat.e.s est identique chez les CRCN, il y a une différence de 2 ans en moyenne chez les DR2 (47,5 au lieu de 45,4 ans). On observe une forte baisse des lauréats étrangers (25,3% en CRCN) également très disparate selon les instituts (14,3% en INSHS et IN2P3 à 44,4% à INSMI). Enfin le taux de pression au recrutement semble en baisse et très variable selon les instituts. 5804 candidats CRCN (contre 6962 en 2017), 294 lauréats, pression moyenne de 19.7 (de 11,6 à INC à 27,5 en INSHS ; 31,3 en CID) ; 1224 candidats DR2, 248 lauréats, pression moyenne de 5 (3 à l'INEE à 7 à INP). Pour l'interdisciplinarité, l'année fut assez favorable avec 41 postes ouverts (13,71%) mais au final 71 recrutements (23%) sur des postes interdisciplinaires.

Questions : comment se fait la répartition des postes par institut ?

R : il faut résonner en flux et non pas en stocks. Par exemple, il n'y a pas beaucoup de départs à la retraite en maths ; mais il y a des flux de départs d'une autre nature (e.g. vers l'université) qu'il faut aussi compenser. On propose donc les nombres de postes aux instituts sur cette base, en tenant compte aussi des plafonds d'emploi des instituts.

Q : Raisons des postes non pourvus ?

R : soit des lauréats qui préfèrent aller à l'INSERM (une dizaine) ou qui ont trouvé un autre emploi (industrie ou étranger)

Q : comment voyez-vous la baisse du nombre de candidats? Les 2 ans de retard pour le passage en DR2 pour les femmes est également un vrai problème. Le travail à faire porte non pas sur le nombre de candidats mais sur le vivier car il y a une grosse autocensure de beaucoup de femmes.

R : peut-être un découragement? Probablement une sensibilité aux possibilités d'emplois et de rémunérations que l'on peut offrir ? Effectivement ce sont les signaux faibles et le CNRS est attentif à cela, également à la parité.

Q : justement sur ces signaux faibles et l'attractivité, quel est le risque que ça empire avec la réduction drastique du nombre de postes en 2019 ? Et en premier cela risque de toucher les jeunes, les femmes et les étrangers. Risque de perdre les meilleurs aussi.

Q : il faut réfléchir aussi sur ce que l'on peut offrir comme environnement (crèches, etc.) notamment vis à vis des étrangers. Le fait d'être environné financièrement lors du recrutement est important aussi (devoir aller chercher des financements dès le recrutement est un souci)

R : il y a des effets yo-yo, on ne désespère pas qu'on aura mieux.

### **Recrutement 2019 -Politique scientifique et répartition des moyens ; Politique du CNRS en matière de priorités de recrutement ; Répartition par discipline ou groupe de disciplines des emplois de chercheurs ouverts aux concours 2019 (Avis du Conseil), Répartition des moyens financiers et humains entre les instituts, les programmes interdisciplinaires et les services communs (avis du conseil), Budget 2019 (C. COUDROY, P. COURAL et C-A. PAILLARD ; point d'information)**

#### Politique du CNRS en matière de priorités de recrutement ; Répartition par discipline ou groupe de disciplines des emplois de chercheurs ouverts aux concours 2019 (Avis du Conseil)

En 2019, changement de politique (A. Petit) : on passe d'un recrutement 300 C/300 IT à 250 C/310 IT (lissage de la projection des départs à la retraite sur 4 ans pour estimer les 250 C). A cela s'ajoute des postes handicap (10 CDD) + 3 accueils en détachement = 263 recrutements (vs 235 départs retraite) pour les chercheurs. Pour les IT, au moins 310 entrées prévues.

Priorités scientifiques en 2019 : (1) renforcement de la capacité d'action scientifique (avec les doctorants notamment), (2) interdisciplinarité (au moins 20% des postes ouverts) et (3) priorité donnée à INS2I et INSMI pour compenser le côté atypique de leur structure démographique (peu de départs à la retraite mais pas mal de départs pour d'autres carrières, universités ou entreprises). Recrutement de doctorants CNRS (FDR), hors plafond d'emplois (200 en 2019 et 100 minimum en 2020) avec une priorité sur l'interdisciplinaire, science et société, et l'international (cf projet A. Petit). Politique salariale : discussion en cours avec le MESR sur les primes chercheurs.

#### Répartition des emplois C ouverts aux concours 2019 :

Instituts	IN2P3	INC	INEE	INP	INS2I	INSB	INSHS	INSIS	INSMI	INSU	TOTAL
<i>Rappel 2018</i>	9	36	19	26	22	61	65	21	18	22	299
<b>Concours 2019</b>	8	31	11	22	20	47	49	20	17	25	<b>250</b>

*Discussions sur le sens du vote (risque-t-il d'être vu comme un vote sur le nombre global de postes plutôt que sur leur distribution par institut ?).*

**Vote sur cette répartition/institut: 1 Contre (SNTRS), 13 Abstentions (dont FSU) et 8 Pour.**

Information sur le budget 2019 (NDLR : aucun document distribué, pas même en séance. Un diaporama de tableaux de chiffres bien trop rapidement présenté... Nombreuses remarques pour déplorer cet état de fait, rendant impossible un avis éclairé, ce qui explique le vote suivant) : Budget de l'Etat : 243 Milliards ; MIREs : 28,17 Milliards ; Programme 172 : 6,938 Milliards ; CNRS : 2,630 Milliards. Augmentation des dépenses d'investissement de l'ordre de 10M€ par abondement du fonds de roulement (FDR). Crédits (hors masse salariale) : 447,6 millions (+ 18,4 millions) ; TGIR : +3,4 millions  
FEI des instituts: 246,1 millions (dotations unités : 160,128 m, projets: 40,8 m, IR/TGIR : 43,286 m, actions scientifiques transverses, 1.9m).

**Vote sur la répartition des moyens financiers et humains entre les instituts, les programmes interdisciplinaires et les services communs : 16 Abstentions (dont syndicats) et 6 Pour**

**Participation du CNRS aux IDEX et ISITE du PIA 2 (vote du conseil) par Virginie Bonnaille-Noël**

*NDLR : documents pléthoriques et indigestes distribués peu de temps avant le CS rendant un avis éclairé difficile.*

*Rappel du contexte des PIA (PIA1, IDEX, 7,7 Milliards d'€) : le CNRS est partenaire des 6 IDEX labellisés: AMU, Bordeaux et Strasbourg confirmés en 2016, Toulouse et USPC: stoppé ; PSL, SU et Saclay: probatoire. En 2018 SU est confirmé ; PSL et Saclay sous condition, USPC probatoire et Toulouse stoppé.*

Pour PIA2 (IDEX et I-SITE ; 3,1 Milliards d'€) : le CNRS contribue à environ 30% de la masse salariale (pas identique sur tous les sites). En 2016, 3 IDEX sont retenus à Grenoble, Nice et Lyon plus 5 I-SITE à Montpellier, Lorraine, Clermont-Ferrand, Bourgogne/Franche-Comté et Lille et 4 où le CNRS n'est que partenaire extérieur, c'est-à-dire avec une contribution d'environ 3% des forces (Nantes, Pau, Paris-Est, Cergy). La sélection des lauréats a été faite selon 12 critères (Recherche, Formation, Ouverture et partenariats, Gouvernance, Pilotage, Ressources). La convention attributive est signée par le porteur, l'ANR et l'État dans les 12 mois après la sélection et la participation du CNRS est examinée devant le CT, puis le CS et le CA. Une présentation rapide est faite de ces 7 sites (pour Lille, le dossier, en attente de finalisation, sera vu plus tard). L'évaluation de fin de période probatoire et labellisation finale de ces IDEX/ISITE aura lieu en 2020-2021.

IDEX LYON : convention attributive signée par l'Université de Lyon (ComUE UdL), l'ANR et l'État pour un montant accordé de 100 M€ (dotation consommable comprenant l'aide à l'IdEx, aux LabEx et aux IDEFI). L'IDEX LYON est porté par la ComUE UdL. Les autres partenaires sont 11 des 12 membres de la COMUE UdL (les universités Claude Bernard Lyon-I, Lumière Lyon-II, Jean Moulin Lyon-III et Jean Monnet-Saint-Étienne, l'École Normale Supérieure de Lyon, l'École Centrale de Lyon, l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, l'Institut d'Études Politiques de Lyon, l'École Nationale des Travaux Publics de l'État, l'École Nationale d'Ingénieurs de Saint-Étienne et le CNRS), auxquels s'ajoute l'Inserm. 3 axes d'excellence identifiés: Humanités et Urbanité, Sciences et Ingénierie, et Biosanté et Société. Mise en place d'une université-cible pour 2020 qui concerne désormais cinq établissements du site (Lyon 1, UJM Saint-Étienne, Lyon 3, ENS Lyon et INSA Lyon). L'IDEX s'appuie aussi sur 12 LABEX et 2 EUR. Apports du CNRS estimés à 353 M€ (non environné).

IDEX Grenoble : convention attributive signée par la Communauté Université Grenoble Alpes (ComUE UGA), l'ANR et l'État pour un montant accordé de 100 M€. L'IdEx UGA est portée par la ComUE UGA. Les autres partenaires de l'IdEx sont l'Université Grenoble Alpes, Grenoble INP, le CNRS et INRIA, tous membres de la Comue, ainsi que le CEA, l'INSERM, l'IRSTEA, le CHU de Grenoble, Sciences Po Grenoble et l'ENSAG. Construction d'une université intégrée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. 4 enjeux socio-économiques majeurs : planète et société durable; santé, bien-être et technologie; numérique au service des êtres humains et de la société ; comprendre et soutenir l'innovation: culture, technologie, organisations. Cet IDEX s'appuie sur 14 LABEX et 1 EUR. Apport du CNRS estimés à 103,6 M€ (non environné).

IDEX Nice : Convention attributive signée par la ComUE Université Côte d'Azur (UCA), l'ANR et l'État pour un montant accordé de 60 M€. Porté par la ComUE UCA. Les autres partenaires de l'IdEx sont les membres de la ComUE UCA (l'université de Nice Sophia Antipolis, le CNRS, Inria, l'Observatoire de la Côte d'Azur, le CHU de Nice, EDHEC, SKEMA, CIRM, Villa d'Arson, ESRA, SDS, Ecole supérieure de danse Rosella Hightower, CNRR), auxquels s'ajoutent INRA, INSERM, IRD, ENS des Mines de Paris, EURECOM et Fondation Université Côte d'Azur. Structuré autour de 5 académies d'excellence : réseaux, information et société numérique ; systèmes complexes ; Espace, environnement, risques et résilience, Complexité et diversité du vivant ; Homme, idées et milieu. S'appuie sur 4 LABEX. Apports du CNRS estimés à 143 M€ (non environné).

ISITE Montpellier : Convention attributive signée par l'Université de Montpellier, l'ANR et l'Etat pour un montant accordé de 68 M€. Porté par l'Université de Montpellier. Les autres partenaires de l'I-SITE sont : Montpellier SupAgro, l'ENS de Chimie de Montpellier, l'ENS d'Architecture de Montpellier, l'École des Mines d'Alès, le CIHEAM-IAMM, le CNRS, l'IRD, l'Inra, l'Inserm, l'Irstea, Inria, le Cirad, l'Ifremer, le CEA, le BRGM, le CHU de Montpellier, le CHU de Nîmes et l'Institut du Cancer de Montpellier. Structuré autour de 3 défis : Nourrir, protéger et soigner. S'appuie sur 6 Labex. Apports du CNRS estimés à 174 M€ (non environné).

ISITE Lorraine : convention attributive signée par l'Université de Lorraine, l'ANR et l'État pour un montant accordé de 42 M€. Le projet est mené en collaboration avec les partenaires suivants : CNRS, INRA, INRIA, INSERM, le CHU de Nancy, AgroParitech et GeorgiaTech Lorraine et s'appuie sur 3 Labex. 6 défis retenus : matériaux, gestion des ressources, énergies et transition énergétique, monde numérique, ingénierie-santé et intelligence économique et ingénierie des connaissances. Apports du CNRS estimés à 28 M€ (non environné).

ISITE Bourgogne-Franche-Comté : convention attributive signée par la ComUE Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), l'ANR et l'État pour un montant accordé de 40 M€. Regroupe l'Université de Bourgogne (UB), l'Université de Franche-Comté (UFC), l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, l'ENSMM, AgroSup Dijon, la Burgundy School of Business et l'Ensam. 3 axes d'excellence ont été identifiés : matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; Territoires, environnement, aliments et soins individualisés et intégrés. S'appuie sur 2 LABEX. Apport du CNRS : 1,6 M€ (non environné).

ISITE Clermont-Auvergne : convention attributive signée par l'Université Clermont Auvergne, l'ANR et l'État pour un montant accordé de 40 M€. Porté par l'Université Clermont Auvergne et comprend 11 partenaires (SIGMA Clermont, AgroParisTech, le CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM, FERDI, CHU de Clermont-Fd, VetAgro Sup et le Centre Jean Perrin). S'appuie

sur 3 LABEX. A pour ambition de contribuer à la conception de « *modèles de vie et de production durables* ». Apports du CNRS estimés à 66,7 M€ (non environné).

Q : les taux d'intérêts étaient de 3,2% pour lePIA1, ils ont baissé jusqu'à 2,5% pour PIA2; quelle garantie que le taux se maintienne ?

R : il est fixé pour les 4 premières années ; l'État s'y engage.

Q: il serait utile d'avoir un jour une discussion de fond sur la politique de sites ; jusqu'à quel point le CNRS garde-t-il la main sur ses attributions et son pilotage scientifique dans ces sites ?

R: il y a sur chaque site un Directeur Scientifique Référent (DSR) + 1 DAS dans chaque IDEX / ISITE.

Q: sur la hauteur de la contribution financière dédiée du CNRS.

R: il n'y a pas de contribution en cash définie de manière absolue, on estime la contribution à 30% de la masse salariale (à peu près 30% des chercheurs font partie du périmètre de ces projets).

Q: quelle attitude du CNRS vis à vis des chercheurs ou UMR qui sont sur le site mais pas dans les thématiques du projet IDEX ou ISITE?

R: certaine attention portée par le CNRS, et « suivi » via les DRS et DSA sur les sites.

Commentaires : beaucoup de contraintes (à cause d'engagements) d'un point de vue structuration, certains projets ont été déposés sans avoir été vus par les instances des établissements concernés où siègent des élus (CA), et la répartition des moyens ne se fait que sur appels à projets, ce qui rajoute encore des couches supplémentaires. Destructuration (forcée) de certaines équipes contraintes de changer d'UMR à cause des contours de certains IDEX.

**Vote sur la participation du CNRS : 1 Contre (SNTRS), 10 Abstentions (dont FSU) et 11 Pour**

#### **Adoption des recommandations (vote du Conseil)**

Recommandation sur le recrutement chercheur·e 2019 :

La réduction brutale annoncée dans le recrutement de chercheurs du CNRS, de 300 à 250 postes statutaires ouverts en 2019, affaiblit le CNRS. Elle diminue l'attractivité de l'organisme et contribue à décourager les étudiant·e·s de s'engager dans la recherche. Le Conseil scientifique réaffirme que la force du CNRS, y compris à l'échelle internationale, repose largement sur sa capacité à recruter peu de temps après la thèse sur des postes permanents. Le Conseil scientifique recommande de maintenir le recrutement de chercheurs permanents à un niveau de recrutement permettant d'endiguer la diminution déjà effective des effectifs et de maintenir l'organisme à son niveau international.

**Vote : 18 Pour (dont FSU), 1 Contre, 2 Abstentions (dont SGEN)**